



Centre Communal d'Action Sociale
Cadenet

Délibération N° 24-03

Séance du 20/02/2024

Etaient présent Mr BRABANT, Président ; Mme RAOUX, Vice-Présidente ; Mme GAUDELET-SANHADJI ; Mme BOISGARD ; Mme SEVE ; Mme GAY ; Mme CASTAGNE ; Mme TROCHU ; Mr MARIGNANE

Date de la convocation : 09/02/2024

Procuration : Madame BERGE a donné procuration à Mme RAOUX

Absents excusés : Madame BERGE

Absent : Madame VENDRELL

Présent : Madame DUTILLEUX Anne, Directrice CCAS-Assistante sociale

Secrétaire de séance : Mme RAOUX Vice-Présidente

Mr le Président indique pour rappel :

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Pour les collectivités concernées, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

Présentation du Débat d'orientation Budgétaire du CCAS pour 2024

L'épicerie solidaire

Le CCAS participe aux financements des bons alimentaire pour un accès gratuit à l'épicerie solidaire (Selon les critères validés par les deux Conseils d'Administration : CCAS et épicerie)

Afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation de l'épicerie due à l'inflation, un règlement des aides sociales facultatives va être proposé. Concernant l'accès à l'épicerie

la gratuité sera l'exception, une participation de 1 euros à 6 euros seule et de 2 à 11 euros sera sollicité en fonction du montant du res

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

23 FEV. 2024

ID : 084-268400496-20240220-DEL_24_03-DE

Atelier d'échange en langue française

Nous souhaitons maintenir cette action sous la gestion du CCAS. Le groupe est toujours constitué d'une dizaine de personnes dont 7 présentes depuis le début de l'action. Elles sont toutes très assidues et ne manqueraient pas une séance.

IL y a toujours un mouvement de 3 à 4 personnes/an qui, pour des raisons de santé ou déménagements, sont amenées à quitter le groupe. De nouvelles arrivantes à Cadenet ou de nouvelles disponibilités viennent aussi enrichir le groupe.

Les bénévoles, au nombre de 2, depuis septembre 2019, se remplacent en cas d'absence, ce qui amène de rares interventions de l'assistante sociale du CCAS.

Le budget pour cette action est de 200euros (pris sur la ligne fournitures administratives du CCAS). Les participants viennent avec leur matériel. Cette somme permet d'acheter des livres, dictionnaires et de répondre aussi aux besoins en photocopies des bénévoles.

Tickets Loisirs Pour Tous

Cette action entraîne assez peu de dépenses depuis ces 4 dernières années. A la rentrée 2023, 10 tickets bons ont été donnés et 6 paiements ont été sollicités par les associations ou clubs sportifs Cette action doit être maintenue pour les quelques demandeurs et pour les associations de la commune.

Convention tripartite CCAS, France travail et Conseil Départemental du Vaucluse dans le cadre de l'accompagnement global

Le renouvellement de la convention et de la demande de subvention auprès du Conseil départemental a été faite pour 2024 dans le cadre de l'accompagnement global des personnes bénéficiaire ou non du RSA.

La mise en œuvre de l'accompagnement global repose sur une prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels d'un demandeur d'emploi par un conseiller France Travail et un professionnel du travail social travaillant de manière simultanée et complémentaire. Cet accompagnement, qui met la personne au cœur de l'action et permet l'alliance de travail de conseillers France Travail et de travailleurs sociaux du territoire, améliore sensiblement la qualité des parcours d'insertion sociale et professionnelle et accélère le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles.

Les années précédentes cette convention ne concernait que les personnes bénéficiaires du RSA, depuis l'année 2023 elle concerne tout demandeur d'emploi. Le montant de la subvention allouée par le conseil départemental du Vaucluse au CCAS de Cadenet en 2023 était de 7500 euros.

Cette année, elle sera peut-être revue à la baisse du fait du peu d'accompagnement global effectué en 2023.

L'accueil inconditionnel et de proximité au CCAS va permettre de développer cet accompagnement social et global auprès des habitants de Cadenet.

Numérique pour tous

Depuis 4 ans, la fracture numérique est réelle pour les habitants, toutes les instructions de dossier sont dématérialisées. Le CCAS accompagne les personnes dans leurs démarches numériques à chaque instant. Afin de faciliter cet accompagnement, une borne WIFI va être installée pour un montant de 200 euros.

Portage de repas au domicile des personnes de la commune

Le conseil d'administration de l'EHPAD a sollicité la somme de 3000€ pour le portage de repas au domicile depuis 2019. Cette somme est un forfait lié à la mise en œuvre de l'action et non lié au nombre de repas livrés.

Nous gardons ce même fonctionnement pour l'année 2024. Il n'a pas de demande d'augmentation de la subvention.

Action personnes âgées

En 2023, 280 colis de Noël ont été commandés pour les personnes du village de plus de 80 ans et 90 colis pour les résidents de l'EHPAD pour un montant total de 6499,95. Cette distribution et action auprès des personnes âgées de plus de 80 ans à Cadenet sera réitérée en 2024. Le budget alloué restera identique, à savoir 6500 sur la ligne budgétaire « fêtes et cérémonies ».

Le personnel du CCAS

Pour 2024, suite à la modification réglementaire générale des grilles indiciaires au 1er janvier 2024, 5 points d'indices majorés supplémentaires ont été attribués aux agents du CCAS. (Secrétaire et Assistante sociale) il faudra prévoir une augmentation sur le chapitre Charges du personnel

Sécurisation et amélioration du CCAS

Afin de sécuriser le CCAS et améliorer l'accueil du public, comme exposé au CA du 7 novembre 2023, un portier va être installé courant de l'année 2024 pour un montant de 1950 euros.

Des travaux d'assainissement vont être réalisés dans les bureaux de la secrétaire et de l'assistante sociale, en fonction des relevés du déshumidificateur posé en septembre 2023.

Demande de Subvention à la Mairie de Cadenet

La demande de subvention du CCAS sollicitée à la Mairie est de 104544,05 euros pour l'année 2024. Soit une hausse de 18000 euros qui couvre l'augmentation de la masse salariale et la perte de recette (subvention conseil Départemental revue à la baisse et fin de convention avec Cotelub/LAEP).

- Le Conseil d'administration prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Le Président du CCAS
JM BRABANT



Fait et délibéré le 20/02/2024

La Secrétaire de Séance
F. RAOUX

